

Règlement compétition U15F A 8

I. Organisation générale

La Commission Départementale des Compétitions Jeunes est chargée de la gestion de ce championnat.

Les dispositions des Règlements Généraux de la F.F.F, et du District de la Gironde de football sont applicables à ce championnat, sauf particularités précisées dans ce règlement.

Les équipes s'engagent librement dans la première phase.

Chaque club est libre d'engager plusieurs équipes. Celles-ci seront alors placées, si possible, dans des poules différentes en phase de brassage. En aucun cas, deux équipes d'un même club pourront évoluer au même niveau, sauf dans la dernière division en seconde phase.

Pour les clubs désirants engager une équipe pour la seconde phase du championnat, un mail doit être envoyé à l'adresse competitions@gironde.fff.fr avant le début de celle-ci.

Toute nouvelle équipe engagée en seconde phase évoluera au niveau le plus bas.

Peuvent participer à ces championnats :

Les joueuses de catégorie d'âge U14F et U15F.

3 joueuses U13F sont autorisées sur la feuille de match à condition d'y être autorisées médicalement dans les conditions de l'article 73.1 des Règlements Généraux de la FFF.

En cas de non-respect de ces obligations, le club fautif pourra avoir match perdu par pénalité dans les conditions fixées à l'article 171 des R.G. de la F.F.F.

Le District pourra accueillir des équipes dont le siège social se situe en dehors de la Gironde.

Toutefois, celles-ci ne seront pas autorisées à participer aux finales de Championnats de Gironde, ni aux Coupes organisées par le District de la Gironde de Football.

Si une ou des équipes seraient en position de jouer les finales des Championnats de Gironde, celles-ci seraient remplacées par les premières équipes éligibles classées immédiatement après.

II. Organisation 1^{ère} phase

2 poules de 6 et 5 équipes, match aller-retour, les clubs sont répartis dans les poules de façon géographique afin d'éviter les longs déplacements sur la première phase de brassage, en fonction des engagements

III. Organisation 2^{ème} phase

D1F : 1 poules de 6 équipes matchs aller/retour

- Les équipes classées 1^{ères}, 2^{èmes} et 3^{èmes} de chaque poule accèdent en D1 F

D2F : 1 poule de 5 équipes matchs aller/retour

- Les équipes classées 4^{ème}, 5^{èmes} et 6^{èmes} de chaque poule de brassage joueront en D2 F

L'organisation de la seconde phase de championnat pourra évoluer en fonction de l'évolution des engagements en D2F.

La seconde phase ne donne lieu à aucune accession ou rétrogradation.

IV. Ballon

Le ballon est de taille 5.

Règlement compétition U15F A 8

V. Temps de jeu

70 minutes (2 fois 35 minutes).

VI. Calendrier et heures des rencontres

L'heure officielle des rencontres du championnat U15F à 8 est fixée le samedi à 15h00.

VII. Feuille de match

La FMI est obligatoire pour les compétitions évoquées ci-dessus. À titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'utiliser la F.M.I le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Cette feuille doit être retournée à la Commission d'organisation de l'épreuve dans les 24 heures qui suivent la rencontre.

Obligation de scanner la feuille de match et l'adresser au district sous les 24 h accompagnée du formulaire « constat d'échec » relatant le motif de non-utilisation.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la F.M.I sera examiné par la Commission compétente et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité.

Adresse électronique : competitions@gironde.fff.fr

VIII. Report de rencontre

Les demandes devront être présentées via FOOTCLUBS au minimum dix jours avant la date prévue de la rencontre. L'accord écrit via FOOTCLUBS des deux clubs est indispensable ainsi que la date proposée pour la nouvelle rencontre. Après acceptation du club adverse, la commission des compétitions jeunes valide, ou non, le report de la rencontre en fonction du motif de la demande et des dates de reports disponibles au calendrier général.

En cas d'évènement exceptionnel le jour de la rencontre vous devez impérativement contacter l'astreinte au 06 07 33 31 17

IX. Equipes inférieures

Il n'existe équipe inférieure ou supérieure entre une équipe évoluant en U15F à 11 et une jouant en U15F à 8, celles-ci étant deux pratiques différentes.

Toutefois, un maximum de 2 joueuses ayant pris part à la dernière rencontre U15F à 11 pourront jouer avec l'équipe U15F à 8.

L'équipe inférieure est celle évoluant en U14F/U17F à 8.